





Le Tribunal, conformément aux réquisitions du ministre public, a condamné Adèle Albert, par défaut, à deux ans de prison.

« Cette vérité proverbiale, et justifiée du reste : le chien est l'ami de l'homme, donnons comme pendant cette autre vérité de faire partie de la sagesse des nations : l'honneur est l'ami du chien ; elle est plus que son maître, elle est une tendre mère, partageant avec son fils...

« Attendu que d'après l'instruction et les renseignements recueillis par l'information, les faits imputés à M. le sous-lieutenant D..., quelque répréhensibles qu'ils soient, n'ont pas un caractère de gravité suffisante pour nécessiter une répression judiciaire; prenant d'ailleurs en considération les bons antécédents, les services de guerre et le repentir exprimé par ce jeune officier...

« M. l'avocat Godfray : Vous parlez à vos adversaires d'un ton moqueur ; mais je saurai bien vous empêcher de vous moquer de moi à l'avenir.

Bourse de Paris du 25 Août 1860. Au comptant, D. r. c. 68 25. Hausse « 25 c. Fin courant. 68 25. Hausse « 20 c.

ACTIONS. Dern. cours, comptant. 905. — Beziers... 88 75. Crédit mobilier... 688 75. Autrichiens... 483 75.

OBLIGATIONS. Dern. cours, comptant. Paris à Lyon... 1030. — coupon 1000 f. 4 0/0... 307 50.

DEPARTEMENTS.

MAINE-ET-LOIRE. — On nous écrit d'Angers, le 20 août : « La Cour d'assises de Maine-et-Loire a ouvert sa session le lundi 6 août 1860.

ETRANGER.

ANGLETERRE. — On lit dans le numéro du journal : la Nouvelle Chronique de Jersey, du 7 juillet 1860 : « Audience du mercredi 4 juillet.

ADMISSION AUX ECOLES DU GOUVERNEMENT.

Les nombreux et constants succès qu'obtient chaque année l'institution préparatoire dirigée à Paris, 49, rue d'Enfer, par M. LORNIER, sont la meilleure garantie d'offrir aux familles...

— MM. Ch. MONTEAUX et B. LUNEL, changeurs, 17, boulevard Montmartre, porteurs d'obligations du Crédit foncier, cèdent les chances du tirage du 22 septembre prochain aux conditions suivantes :

Sur obligations de 500 francs, 4 fr. le numéro. Sur obligations de 100 francs, 1 fr. le numéro. On enverra les numéros contre un mandat de poste.

AVIS.

La maison de banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes-courants avec chèques à 4 pour 100. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1 fr. 25 de comm. par 1,000 fr. prêtés.

— A l'Opéra-Comique, M. Carré continue aujourd'hui ses débuts par le rôle de Georges dans la Dame Blanche. Le spectacle sera complété par le Toréador.

— A l'Odéon, pour le 1<sup>er</sup> septembre, les Mariages d'amour, comédie en cinq actes, en prose, avec Tisserant, Kime, Marek, M<sup>lles</sup> Ramelli, A. Mosé, M. Brindeau, dans les rôles principaux.

— THEATRE-LYRIQUE. — Lundi prochain, 27 courant, à onze heures, concours pour les places de violon solo et violoncelle solo. Se faire inscrire au théâtre.

— Au théâtre des Variétés, toujours la Fille du Diable. — A l'Hippodrome, Georges Deaux, l'homme imitabile, vient de débiter avec un grand succès; c'est un véritable serpent bon; les trois Polonais sont aussi fort extraordinaires.

SPECTACLES DU 26 AOUT.

OPERA. — LOUIS XI, le Bonhomme Jadis. OPERA-COMIQUE. — La Dame blanche, le Toréador. ODEON. — Réouverture le 1<sup>er</sup> septembre.

Les ANNONCES, RÉCLAMES INDUSTRIELLES OU AUTRES, SOCIÉTÉS COMMERCIALES, VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES à insérer dans la Gazette des Tribunaux sont reçues au Bureau du Journal.

TARIF DES ANNONCES 1860

ANNONCES INDUSTRIELLES

Affiches ou Anglaises, Justification de cinq colonnes par page et comptées sur le caractère de sept points; 75 centimes la ligne.

Les annonces de 300 lig. et au dessus 50 c. la lig. Réclames. 2 fr. la ligne. Faits divers. 3 fr. la ligne.

Le prix des insertions concernant les Appels de fonds, Convocations, Avis divers adressés aux Actionnaires et Porteurs d'obligations, Avis aux Créanciers, Ventes mobilières et immobilières, Ventes de fonds de commerce, Adjudications, Oppositions, Expropriations, Placements d'hypothèques et Jugements, est de 1 fr. 50 c. la ligne anglaise.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

MINES EN ESPAGNE

Etude de M. BRUTILLON, avoué à Metz, rue de la Chèvre, 1 bis. Vente judiciaire aux enchères publiques, à la barre du Tribunal civil de Metz (Moselle), au Palais-de-Justice, le jeudi 27 septembre 1860, à midi.

Des CONCESSIONS des MINES principales appartenant à la société française dite des MINES DE LOS SANTOS, situées aux environs de Cordoue et d'Almaden (province d'Andalousie, royaume d'Espagne).

Ensemble des BÂTIMENTS et du MATÉRIEL d'exploitation. Ces biens comprennent: 1° Les CONCESSIONS:

De la MINE DE HOUILLE LA TERRIBLE, située sur le ruisseau El Lobo, territoire de Belmez, près Cordoue (Espagne), formée de quatre lots. Elle embrasse une étendue de 2,400 mètres de longueur sur 300 mètres de largeur;

De la MINE DE HOUILLE SAN-JUAN, située près de la précédente et sur le même territoire, comprenant quatre lots de la même superficie que ceux de la mine Terrible;

De la MINE DE HOUILLE SAN-RAFEL, de houille sèche et authroïtose, située sur le ruisseau Laparilla, sur le même territoire que les précédentes, également formée de quatre lots de même contenance;

De la MINE DE FER FILIPINA, située sur le ruisseau Los Birragos, territoire de Villavea del Dey, comprenant deux lots de 33,600 mètres carrés;

De la MINE DE CUIVRE CARPINTERO, contiguë au hameau de Posadilla, territoire de Fuente Obejuna, comprenant quatre lots qui occupent ensemble une superficie de 67,200 mètres carrés;

De la MINE DE CUIVRE OCANA, limitrophe de la précédente, formée de quatre lots de la même contenance;

De la MINE DE CUIVRE INGLESITA, située dans la sierra del Gata, hameau d'El Hoy, territoire de Belmez, formée de quatre lots qui

occupent une superficie de 67,200 mètres carrés; De la MINE DE CUIVRE SANTA-AMALIA, située dans la sierra de Los Santos, sur la montagne La Maleta, territoire de Fuente Obejuna, de même contenance que la précédente.

2° Les BÂTIMENTS: De POSADILLA, consistant en: La maison principale, La petite maison, Les magasins et ateliers, La maisonnette servant de hangar;

D'EL HOYO, consistant en: Les magasins et ateliers, La maison neuve achevée, La maison dite du Médicin, La maisonnette à la mine Inglesita;

A la HOUILLETERIE: Edifices et ateliers, Cabane et lavoir au Carpintero.

3° Le MATÉRIEL d'exploitation se trouvant dans les chantiers et dans les bâtiments, ainsi que le mobilier.

Mise à prix de la totalité des biens à vendre, neuf cent mille francs, ci 900,000 fr.

S'adresser pour les renseignements: 1° A M. Gillet, liquidateur, à Metz, rue de la Grande-Armée, 8, secrétaire de la commission de liquidation des mines;

2° A M. BRUTILLON, avoué poursuivant, à Metz;

3° A M. Ernest Cazenave, directeur des mines à Belmez.

L'adjudication aura lieu, le 27 septembre 1860, à midi.

Signé: BRUTILLON.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES

DOMAINE DE CUGNY-KOSCHUSKO

Adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 28 août 1860, à midi.

Du DOMAINE de Cugny Kosciusko, communes de la Gèneray et de Villemaur, canton de Nemours, arrondissement de Fontainebleau, consistant en un corps de ferme, maison d'habitation bourgeoise, cour, jardins, vergers, pavillon, terres labourables, prés, bois et vigne, d'une contenance de 222 hectares environ, dont 132 hectares d'un seul tenant; bâtiments en bon état, belle chassa,

proximité des marchés de Nemours, Moret, Fontainebleau et Montereau. Revenu de la ferme, par bail authentique 4,800 fr. Produit moyen des bois, évaluation des réserves. 2,350

M se à prix: 120,000 fr. S'adresser: à Paris, à M. DU ROUSSET, notaire, rue Jacob, 48; Et à Montigny-sur-Loing, à M. Rondeau, notaire.

LAITERIE PARISIENNE

MM. les actionnaires de la compagnie générale de la Laiterie Parisienne sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au siège de la société, rue de Provence, 60, pour mercredi 12 septembre, heure de midi, à l'effet: 1° de statuer définitivement sur les rapports des commissions chargées par une précédente assemblée générale de vérifier et apprécier les nouveaux apports,

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR

ORFÈVRE CHRISTOFFLE

Argentée et dorée par les procédés électro-chimiques, PAVILLON DE HANOVRE 35, boulevard des Italiens, 35

MAISON DE VENTE

N° THOMAS ET C<sup>o</sup>. EXPOSITION PERMANENTE DE LA FABRIQUE

CH. CHRISTOFFLE ET C<sup>o</sup>

En vente chez l'auteur, J. MEERTENS, rue Rochecourt, 9, et chez tous les Libraires.

TABLE DE PYTHAGORE L'AIDE DU COMPTABLE

BARÈME expliqué et élevé jusqu'à 99 fois 99, suivi de deux tableaux d'intérêts simples et d'intérêts composés, au taux 2 1/2, 3, 3 1/2, 4, 4 1/2, 5 et 6 0/0, et de quatre tableaux sur les Rentes 3 et 4 1/2 0/0, au divers cours de la Bourse, à l'aide desquels on obtient par une multiplication la rente d'un capital, le capital d'une rente. — 7<sup>e</sup> édition. — Prix: 1 fr. Prix: 1 fr. FRANCO par la poste: 1 fr. 10. (Affranchir.)

ayant pour objet l'augmentation du capital et l'extension des opérations de la société; 2° délibérer sur la proposition de l'administrateur-gérant et du conseil de surveillance de modifier divers articles des statuts; 3° de renouvellement du conseil de surveillance. Conformément à l'article 36 des statuts, les actionnaires devront, pour faire partie de la séance générale, être porteurs de vingt actions au moins et les déposer au siège social au plus tard le 7 septembre.

COLD CREAM

Ses propriétés onctueuses assurent une action efficace sur le tissu de la peau, dont il active les fonctions. Chez les dames, son usage conserve la fraîcheur de la peau le dépôt des fards, souler les ladies cutanées. — Le pot, 1 fr. 50 c. — Pharmacie Laroze, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

REDDITION DE COMPTES

Union de la faillite du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

Messieurs les créanciers du sieur CARON fils (Laurent-Stanislas), entrepreneur de maçonnerie, rue de Valenciennes, n. 43, en retard de faire vérifier et affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 12 heures très précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Union de la faillite du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

REDDITION DE COMPTES

Messieurs les créanciers du sieur GEORGE (Joseph), graveur sur bois à Montmartre, rue Léon, n. 7. En retard de faire vérifier et affirmer les créances, sont invités à se rendre le 31 août, à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

Sociétés commerciales. — Faillites. — Publications légales.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le 26 août. A ISSY, sur la place publique.

Consistant en: 6098—Tables, bureaux, glaces, fauteuils, commode, calorifères, etc.

A Romainville, sur la place publique.

6099—Cheval, harnais, linon, vins en pièces, haquet, meubles.

A Thionville, place de la commune.

6100—Voiture, cheval, harnais, acier, chaudière, baquets, seaux, etc.

Le 27 août. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

6101—Comptoirs, rayons, casiers, pipes, labatiers, meubles divers.

6102—Un tonneau n° 4031 et accessoires de porteur d'eau.

6103—Tables, buffet, armoire, commode, glaces, pendule, etc.

6104—Comptoir, pendules, buffet, banquette, bureau, billard, etc.

6105—Comptoirs, registres, papeterie, machine à coudre, etc.

6106—Comptoir, glaces, et de buffet, tables, tabourets, fourneau, etc.

6107—Tables, chaises, fûts, pots en grès, boîtes en bois, fourneaux, etc.

6108—Comptoir, rayons, cartonniers, canapés, fauteuils, pendules, etc.

6109—Billards, tables, divans, glaces, chaises, comptoir, etc.

6110—Fourneau de traileur en fonte, 2 hect., canapés, vins fins, etc.

6111—Buffet, table, appareils à eau de seltz, glaces, canapé, etc.

6112—Casiers, comptoirs, tribune, 200 chapeaux de paille, etc.

6113—Quintilles de bois, et d'oplique de précision, meubles.

6114—Habilllements de femme, serviettes, objets en porcelaine, etc.

6115—Bureaux, pupitres, cartons, rideaux, chaises, etc.

6116—Comptoir, balances, casiers, savon, bougie, sirops, etc.

6117—Comptoir, montres vitrées, glaces, baignes, peaux, etc.

6118—Commode, armoire à glaces, canapé, comptoir, glaces, etc.

6119—Piano, Violons, clarinettes, montres en or et en argent, etc.

6120—Deux établis, quatre enclumes, deux soufflets de forge, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6121—Comptoirs, glaces, tables, bureau, commodes, chaises, etc.

Paris-Batignolles, rue Saint-Etienne, 9.

6122—Forces, glaux, machines à vapeur et accessoires, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6123—Armoires, commode, env. 4,000 volumes d'ouvrages d'enfants, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6124—Bureaux, tables, chaises, fauteuils, glaces, commode, etc.

Rue d'Amsterdam, 58.

6125—Comptoir, un nombre considérable d'objets de quincaillerie.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6126—Chapeaux, robes, japons, pelisses, mantelets, etc.

Quai des Célestins, 6.

6127—100 tableaux, vases de Sèvres, pendules, candélabres, etc.

Rue Turgot, 20.

6128—Batterie de cuisine, vaisselle, pianos, guerdion, glaces, etc.

Paris-Belleville.

Rue de la Villette, 107.

6146—Batterie de cuisine, harnais, bureau, horloge, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6147—Cuvées, fûts, presse à copier, voitures, bureau, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6148—Comptoir, banquettes, bouteilles de vins, tables, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6149—Instruments de mathématiques, housses, appareil, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6150—Chapeaux de feutre pour femmes, outils, tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6151—Bureau, coupe, boîtes, table, guerdion, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6152—Comptoir, rayons, cartonniers, canapés, fauteuils, pendules, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6153—5 pièces de vin rouge, comptoir, brocs, mesures, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6154—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6155—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6156—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6157—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6158—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6159—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6160—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6161—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6162—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6163—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6164—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6165—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6166—Tables, chaises, etc.

Rue de Valenciennes, n. 43.

6167—Tables, chaises, etc.

des produits céramiques; — la création

de tous dépôts des produits de ces fabrications sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest et part ailleurs et tout besoin sera; — l'utilisation, soit directement, soit par voie d'affermage des chutes d'eau appartenant à la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de fer sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.

— l'obtention d'une concession de mine de mercure sur le territoire de la commune de Saint-Louis.